

Bourses individuelles de l'OFAJ « Destination Allemagne »

Attribution des bourses - Critères de sélection

Les connaissances linguistiques des candidats doivent être suffisantes pour réaliser le projet ou le stage dans de bonnes conditions.

Les bourses « Destination Allemagne » ne peuvent être accordées deux années consécutives à une même personne.

Aucune subvention ne sera accordée a posteriori ou attribuée à des jeunes se trouvant déjà en Allemagne.

Seront notamment pris en compte :

- les dossiers complets
- la motivation personnelle et l'engagement du ou des candidats
- l'originalité du thème retenu (pour les projets thématiques)
- la présentation et le degré d'avancement du projet

Ne seront pas retenus :

- les projets présentant un caractère essentiellement touristique,
- les projets se limitant à la simple participation à une manifestation, à un séminaire, etc.
- les projets ou stages s'inscrivant dans le cadre d'un cursus de formation professionnelle, universitaire ou scolaire. Il existe d'autres programmes pour ce type d'activités, nous vous invitons à vous renseigner auprès de l'OFAJ, les projets thématiques ayant un lien direct avec une entreprise

Important

L'OFAJ dispose d'un budget limité pour ce type d'activités. L'aide financière que représente la bourse ne saurait en aucun cas constituer un droit.

L'OFAJ se réserve le droit de demander le remboursement de la subvention si le boursier ne lui transmet pas le rapport et les autres documents demandés à l'issue de son séjour.

L'OFAJ se réserve le droit d'utiliser les documents transmis dans le cadre d'actions de presse, publications, expositions, etc.

L'OFAJ est en droit de demander le reversement partiel ou complet de la bourse en cas de non-respect de l'une des conditions mentionnées ci-dessus.